

REMARQUE IMPORTANTE

Ce document est un extrait de compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Maron (54230).

Avant sa diffusion sur le site internet de la Mairie <http://www.mairie-maroon.fr>, certaines informations du compte rendu ont pu être **supprimées** ou **anonymisées** (remplacement par « Mr ou Mme X ») afin de respecter et de garantir la vie privée des personnes citées.

Les comptes rendus originaux sont, conformément à la loi, consultables sur simple demande à la Mairie.

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2008

Présents: Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mr Vaugenot, Mr Voirand, Mme Mohraz, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan

A l'ouverture de la séance, le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

« Convention d'occupation d'un terrain à La Croche »

« Bélier Meulson : modification des statuts »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Taux d'Imposition 2008

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 13,56 %
- Foncier bâti : 16,02 %
- Foncier non bâti : 31,39%

Attribution des Subventions 2008

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les subventions aux associations pour l'année 2008 comme suit :

Association Familles Rurales de Maron	1 100 €
Le Bélier Meulson	5 950 €
+ Participation au salaire d'une employée (article budgétaire : 6488)	1 800 €
Club de l'Amitié	190 €
Association Pétanque et Loisirs de Maron	262,16 €

Comité des Fêtes de Maron	800 €
Association Silzer Meulson	150 €
Amis du Lavoir de Maron	200 €
ADMR	100 €
Resto du Coeur	150 €
Secours Populaire	150 €
Association des Donneurs de Sang	100 €
Association Avenir Cycliste de Villers	100 €

Régie Municipale de Télédistribution : nomination des membres extérieurs

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mars 2008 relative à l'élection de 6 membres conseillers municipaux composant le Conseil d'Administration de la Régie,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la nomination des membres extérieurs au Conseil Municipal :
Mr X
Mr X
Mr X

Indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes (annule et remplace la délibération du 15 mars 2008)

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/03/2008 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 L.2123-24-1,
- Vu le décret n°2008-198 du 27 février 2008,
- Vu le montant mensuel correspondant à l'indice 1015 au 01/03/2008,
- Considérant que l'enveloppe globale annuelle maximum à ne pas dépasser est de 28 732,83 € brut (selon la valeur de l'indice 1015 au 01/03/2008),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter les indemnités de fonction mensuelles suivantes :

Fonction de l'élu	Pourcentage de l'indice 1015	Pourcentage de l'indemnité du Maire
Maire	24 %	
1er adjoint	12 %	50 %
2 ^{ème} adjoint	9,6 %	40 %
3 ^{ème} adjoint	9,6 %	40 %
4 ^{ème} adjoint	7,68 %	32 %

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

- Décide que le versement de ces indemnités se fera à partir du 15 mars 2008.

Convention d'occupation d'un terrain à La Croche

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
- Vu la demande de Madame X sollicitant l'autorisation d'occuper la parcelle communale cadastrée AI 395 au lieudit La Croche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à établir une convention d'occupation de ladite parcelle sur la base d'une redevance annuelle de 20 €.

Bélier Meulson : modification des statuts

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/03/2008 relative à la nomination des délégués au Conseil d'Administration du Bélier Meulson,
- Vu la réunion du Conseil d'Administration du Bélier Meulson en date du 01/04/2008 modifiant les statuts de l'association,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que les deux membres délégués suppléants, Mr Barateau et Mr Vinck, deviennent titulaires.
- Les 4 délégués titulaires au Bélier Meulson sont :

Mr BUTIN Jean-Marie
Mme MOHRAZ Aicha
Mr BARATEAU Thierry
Mr VINCK Michel

Fait à Maron, le 08 avril 2008

**Le Maire,
Jean-Marie BUTIN**